

NOTE BREVE ET SYNTHÉTIQUE
BUDGET ANNEXE FORÊT – COMPTE ADMINISTRATIF 2024

La Commune de Saint-Vincent-de-Paul s'étend sur un territoire de 3 237 hectares composé de près de 1 000 hectares de barthes, bois de chênes et pignadas.

La forêt, propriété communale, est soumise au régime forestier et gérée par l'Office National des Forêts.

Exécution budgétaire :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	282 470,00 €	282 470,00 €	351 716,00 €	351 716,00 €
Réalisé	241 841, 63 €	149 515, 23 €	86 553, 35 €	276 144,47 €
Reste à réaliser	32 561,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice		-92 326,40 €		+ 189 591,12 €
Résultat global		+ 97 264,72 €		

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
Charges à caractère général	Produits de services
50,71 k€	243,58 k€
Charges de personnel	
Autres charges de gestion courante	
	Produits spécifiques
	Excédent antérieur
	25,33 k€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
Déficit antérieur	Dotations, réserves
22,38 k€	102,17 k€
Dette	
23,66 k€	
Immobilisations	
179,56 k€	
	Subventions
	Emprunt

Dette

Encours de la dette au 31/12/2024 : 57 498, 90 €